



# TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ANNEE 2025

COMMUNES D'AVROULT, CLETY,  
DELETTES (rue du Stade et rue de Dohem),  
FAUQUEMBERGUES, MERCK SAINT LIEVIN,  
SAINT MARTIN D'HARDINGHEM.

(FACTURATION PAR LE SIDEALF POUR LE COMPTE DE NOREADE)

- NOREADE – Tarification unique de l'abonnement (part fixe) :

62,28 € HT pour une année

- NOREADE – Tarification unique de la part variable :

2,884 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée

- Agence de l'Eau (Organismes publics) - Tarification de la redevance :

La contre-valeur de la redevance Agence de l'Eau « *performance des systèmes d'assainissement collectif* » est fixé à 0,03 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée

- TVA applicable :

La TVA applicable à l'ensemble des tarifs ci-dessus est 10%.